

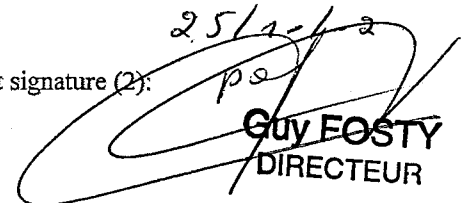
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOCUMENT 8BIS      DOSSIER PEDAGOGIQUE      UNITE DE FORMATION**

1. La présente proposition émane du réseau :

- (1) Communauté française       (1) Libre confessionnel  
 (1) Provincial et communal       (1) Libre non confessionnel

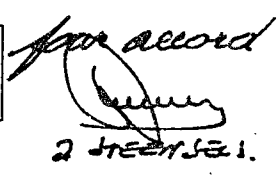
Identité du responsable pour le réseau: (2)  
 Jean STEENSELS

Date et signature (2):  
 25/11/02  
  
**Guy FOSTY**  
 DIRECTEUR

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

**MAITRISE D'OUTILS INFORMATIQUES POUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR  
 (CONVENTION)**

Code (3): 754190 U 31 W 1      Code du domaine de formation 710

*par accord*  
  
 2 STEENSELS

3. Finalités de l'unité de formation reprises en annexe n° 1 de 1 page

4. Capacités préalables requises reprises à l'annexe n° 2 de 1 page

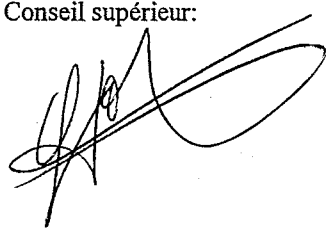
5. Classement de l'unité de formation :

- (1) enseignement secondaire de :       (1) transition       (1) qualification  
 du degré:       (1) inférieur       (1) supérieur

- (1) Enseignement supérieur de type court       (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'U.F. de		l'enseignement supérieur	
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input checked="" type="checkbox"/>	Technique	<input checked="" type="checkbox"/>
Economique	<input type="checkbox"/>	Economique	<input type="checkbox"/>
Paramédical	<input type="checkbox"/>	Paramédical	<input type="checkbox"/>
Social	<input type="checkbox"/>	Social	<input type="checkbox"/>
Pédagogique	<input type="checkbox"/>	Pédagogique	<input type="checkbox"/>
Agricole	<input type="checkbox"/>	Agricole	<input type="checkbox"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur  
 19.11.02

Signature du Président du Conseil supérieur:  


6. Caractère occupationnel:  (1) oui       (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement      reprise en annexe n°3 de 1 page

8. Programme du (des) cours      repris en annexe n°4 de 2 pages

9. Capacités terminales      reprises en annexe n°5 de 1 page

10. Chargé(s) de cours      repris à l'annexe n°6 de 1 page

(1) Cocher la mention utile  
 (2) A compléter  
 (3) Réservé à l'Administration

Code de l'unité de formation : (3) 754190 U31W1      Domaine : 710

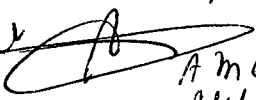
11. Horaire minimum de l'unité de formation:

Horaire minimum:

1. <u>Dénomination des cours</u> (2)	<u>Classement du (des) cours</u> (2) (4)	<u>Code U</u> (2) (5)	<u>Nombre de périodes</u> (2)
Informatique: laboratoire de logiciels bureautique	CT	B	48
2. <u>Part d'autonomie</u>	XXXXXX		12
		Total des périodes	60

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l' (des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)]

*Méau*  
  
 A. Meunier  
 24/01/03

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative(s) au dossier pédagogique:

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière.



Date: **28 JAN. 2003**

Signature: **A. COLLINET  
ADM. PEDAG.**

- (2) A compléter  
 (3) Réserve à l'Administration  
 (4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM  
 (5) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T -(l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

## **MAITRISE D'OUTILS INFORMATIQUES POUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (CONVENTION)**

---

### **1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

#### **1.1 Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit:

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### **1.2. Finalités particulières**

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant de:

- ◆ s'insérer dans un processus de formation de l'enseignement supérieur exigeant la connaissance de l'outil informatique et son utilisation;
- ◆ se familiariser, via de nombreuses manipulations, aux fonctionnalités de base d'un logiciel de type « éditeur de texte et tableur », en vue de résoudre rapidement des problèmes courants dans son milieu familial, professionnel, social et scolaire;
- ◆ différencier la maîtrise technique de l'outil informatique des formes d'utilisation possibles;
- ◆ mobiliser des compétences de bases en utilisation de l'outil informatique pour
  - analyser les données d'un problème posé et choisir le type de traitement le plus approprié ;
- ◆ développer des attitudes critiques vis-à-vis du traitement automatique de l'information.

Annexe 2

**MAITRISE D'OUTILS INFORMATIQUES POUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR  
(CONVENTION)**

---

**2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

**2.1. Capacités**

En langue française, l'étudiant prouvera qu'il est capable:

- d'extraire, de comprendre et de reformuler les idées essentielles exprimées dans un message oral ou écrit;
- de produire un message structuré qui exprime ou sollicite une information, un avis, une prise de position;
- de mener un raisonnement déductif court en usant de rigueur et de sens critique.

En mathématiques, l'étudiant prouvera qu'il est capable :

- de lire et interpréter des graphiques statistiques;
- d'étudier un phénomène réel et traduire des tableaux de données sous forme graphique;
- de relever sur des graphiques les zéros, le signe et la croissance de fonctions.

**2.2. Titre pouvant en tenir lieu**

CESS

Annexe 3

**MAITRISE D'OUTILS INFORMATIQUES POUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR  
(CONVENTION)**

---

**3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Il est recommandé de travailler avec des groupes qui ne dépassent pas 15 étudiants.  
Chaque étudiant disposera d'un poste de travail.

## Annexe 4

## MAITRISE D'OUTILS INFORMATIQUES POUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (CONVENTION)

---

### 4. PROGRAMME DU (DES) COURS

L'étudiant sera capable,

*face à un système informatique installé, en exploitant les potentialités du logiciel:*

- de différencier les éléments matériels qui composent le système, d'expliquer leur rôle dans le traitement des données (sauvegarde, impression, archivage, traitement logiciel, communications, ...) et de les utiliser efficacement ;
- d'utiliser les fonctionnalités de base du système d'exploitation (qui peut être un logiciel graphique d'exploitation) pour :
  - ouvrir une session, lancer une application installée, clôturer la session;
  - copier, sauvegarder, archiver, restaurer, effacer, protéger, ... des fichiers;
  - gérer l'arborescence des fichiers et dossiers en vue d'une organisation rationnelle et d'un accès rapide aux données;
- d'utiliser l'aide en ligne et consulter la documentation du logiciel utilisé.

**pour l'utilisation d'un logiciel d'édition ,**

- d'utiliser à bon escient les fonctionnalités (menus, icônes, ...) de l'interface du logiciel;
- d'utiliser les ressources appropriées d'un logiciel d'édition de texte pour
  - créer un document, l'enregistrer,
  - ouvrir un document, le modifier,
  - imprimer un document;
- de mettre en forme et en page un document en utilisant des formats de caractère, de paragraphe, de page, des styles prédéfinis, ...;
- d'insérer, de modifier, de supprimer un en-tête, un bas de page, une numérotation de page, une table des matières, ...;
- de créer un tableau pour présenter des données, de manipuler et de mettre en forme ce tableau;
- d'insérer un objet graphique, un objet ou des données provenant d'une autre application dans un document texte;
- d'utiliser l'aide en ligne et consulter la documentation du logiciel utilisé.

**pour l'utilisation d'un logiciel tableur,**

- d'utiliser à bon escient les fonctionnalités (menus, icônes, ...) de l'interface du logiciel;
- de résoudre des problèmes simples mettant en jeu des ressources appropriées du logiciel, notamment:
  - opérations mathématiques,

- fonctions prédéfinies
- opérations logiques : tri, filtres, recherche de données,
- utilisation de la paramétrisation d'opérations mathématiques et logiques,
- automatisation de procédures et leur sauvegarde,
- utilisation de bibliothèques de procédures,
- utilisation des moyens de protection;
- de concevoir l'organisation de feuilles de calcul adaptées aux problèmes posés;
- d'élaborer un document en vue de son intégration comme objet dans d'autres logiciels;
- d'utiliser l'aide en ligne et consulter la documentation du logiciel utilisé.

### **Recommandations**

On évitera l'utilisation gratuite d'un jargon technique. Il suffira à l'étudiant d'acquérir assez de vocabulaire technique pour lui permettre de suivre les instructions et de comprendre une information proposée par une fiche technique élémentaire.

Annexe 5

**MAITRISE D'OUTILS INFORMATIQUES POUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR  
(CONVENTION)**

---

**5. CAPACITES TERMINALES**

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

*face à une situation - problème, en utilisant les ressources du système informatique installé et les commandes appropriées, les consignes étant précisées et adaptées au temps alloué :*

- ◆ d'appliquer des procédures courantes d'organisation, de sauvegarde et d'accès rapide à des données;
- ◆ d'utiliser les fonctionnalités courantes du logiciel pour résoudre un problème adapté.

Les fonctionnalités mises en œuvre doivent au moins comprendre :

- ◆ pour le tableur :
  - ◆ une présentation de données sous la forme d'un graphique;
  - ◆ l'utilisation de fonctions prédéfinies;
- ◆ pour le logiciel d'édition :
  - ◆ l'insertion d'un en-tête ou bas de page et d'un objet externe (objet graphique, par exemple);
  - ◆ la création d'un tableau
  - ◆ l'impression du document.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte:

- ◆ de la pertinence de l'utilisation des ressources du logiciel;
- ◆ de la pertinence des procédures de sécurité et de contrôle des données mises en œuvre;
- ◆ de niveau de prise en compte des règles de sécurité tant sur le plan du matériel que des procédures d'utilisation;
- ◆ du niveau d'automatisation dans le traitement des données;
- ◆ du niveau de clarté et de qualité de la présentation;
- ◆ du niveau de la réflexion technique mise en œuvre.



Annexe 6

**MAITRISE D'OUTILS INFORMATIQUES POUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR  
(CONVENTION)**

---

**6. CHARGE(S) DE COURS**

Le chargé de cours sera un enseignant.